

Conditions Générales de Location

1/ Location et règlement du séjour :

1-1 Demande de réservation : Les réservations sont enregistrées d'après une demande écrite. Aucune option en réservation téléphonique ne peut être considérée comme définitive. La demande de réservation comprend le contrat de réservation dûment rempli et le règlement d'un acompte de 25% du prix du séjour.

Les demandes de réservation sont enregistrées en fonction de leur date d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi). Toute demande incomplète ne pourra être enregistrée.

1-2 Confirmation de la réservation : Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Chaque réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou échangée. La direction se réserve le droit de refuser une réservation sans avoir à se justifier.

1-3 Règlement du séjour : Tous les séjours doivent être réglés intégralement avant l'arrivée :

- Un acompte de 25% du prix du séjour doit être joint à la demande de réservation.
- Le solde du prix doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Le non-règlement du solde à la date convenue équivaut à une annulation de dernière minute (voir article 7). Dés lors, le chalet peut à nouveau être offert à la location.

En cas de location moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée et devra être jointe au contrat de réservation.

2/ Prix :

Nos prix sont forfaitaires. Ils incluent la mise à disposition du logement charges comprises (eau, électricité, chauffage).

Nos prix ne comprennent pas :

la taxe de séjour : 0,50€ x jour x personne > 18 ans

les services annexes qui sont optionnels.

3/ Caution :

Un dépôt de garanti de 300€ par chalet payable en 2 chèques (255€ et 45€) ou en espèce est exigée à l'arrivée. Elle sera restituée à votre départ ou dans un délai de 15 jours suivant la fin du séjour, déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés ou objets manquants (caution 255€) ET **sous réserve que le chalet soit rendu dans le même état de propreté que vous l'avez trouvé (caution ménage 45€).**

4/ Inventaire / propreté :

A son arrivée, il est remis au résident un inventaire détaillé et chiffré du matériel de chaque chalet. Il doit le vérifier à son arrivée et signaler toute anomalie le jour même.

Le nettoyage du chalet est à la charge du locataire (sauf si option pour la prestation ménage). En fin de séjour, le chalet doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme forfaitaire de 45€ sera retenue sur la caution.

5/ Arrivée / départ :

Les locations se font à la semaine, du samedi 16 heures au samedi suivant 10 heures.

Le client doit se présenter le jour mentionné sur le contrat de réservation. Passé un délai de 12 heures et en l'absence d'information, la réservation sera considérée comme annulée dans les conditions de l'article 7 et le chalet sera à nouveau offert à la location.

Aucune réduction ou remboursement ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

6/ Nombre d'occupants :

Les chalets (superficie de 35m² + mezzanine + terrasse couverte) ont une capacité d'hébergement de 6 personnes maximum ; un bébé ou un enfant comptant pour une personne. Tout dépassement sans l'accord de la direction entraînerait la rupture du contrat sans donner lieu à indemnisation.

7/ Annulation :

Pour toute annulation, vous restez redevable à titre d'indemnité de rupture du contrat de :

- 25% du prix total du séjour pour une annulation plus de 30 jours avant le début du séjour.
- L'intégralité du prix du séjour pour une annulation moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- Des frais d'assurance si vous l'avez souscrite.

L'annulation doit impérativement être confirmée par courrier. La date d'annulation est celle mentionnée sur votre courrier (le cachet de la poste faisant foi).

Un retard de plus de 12 heures par rapport à votre date prévue d'arrivée sans nous en avoir informé ou le non-règlement du solde de votre location dans les délais, sont considérés comme des annulations de dernière minute : l'intégralité du prix du séjour est due et le chalet sera à nouveau offert à la location.

Aussi, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation ; elle vous est proposée en option sur le contrat de location et doit être payée si vous la souscrivez en même temps que l'acompte. En cas d'annulation pour les motifs prévus au contrat, cette assurance vous rembourse :

- annulation avant votre départ :

20% du montant de la location en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30ème jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation.

100% du montant de la location, en cas d'événement survenant moins de 30 jours avant cette date.

- annulation pendant votre séjour :

remboursement de la somme correspondant à la partie du séjour non effectué et déjà facturé et réglé

8/ Responsabilité assurances :

8-1 Vols, détérioration. La direction ne peut être tenue pour responsable des vols ou détérioration d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du chalet. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de grosses sommes d'argent.

8-2 Responsabilités. Nous vous conseillons d'être couvert en responsabilité *chef de famille* et *garanties vols*.

Conditions Générales de Location

Dans tous les cas, la société AACL ne peut être tenue pour responsable des vols, incendies, intempéries, pertes, détérioration d'objets personnels ainsi qu'en cas d'incidents ou de dommages corporels du fait de la responsabilité directe des clients.

La souscription au contrat de réservation n'entraîne la souscription d'aucune assurance.

Il est de votre devoir de vérifier que vous êtes bien assurés.

9/ Animaux familiers :

Les chiens et chats sont acceptés moyennant un supplément. Ils devront être vaccinés et tenus en laisse. Le client devra être en mesure de présenter les certificats de vaccination obligatoires.

10/ Litiges :

Toute réclamation relative au séjour doit être adressée au siège de la société AACL dans un délai de 1 mois maximum après la date de fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception.

AACL - Sarl au capital de 7 622 € - Le Jagounet - 15270 MARCHAL
RCS Aurillac - Siret 41753583800011 - APE 552E